



NATATION

Règlements spécifiques 2019/2020

Mis à jour 2019/05/22

Modifications aux règlements 2019/2020

Les articles suivants ont été abrogés, modifiés ou ajoutés :

- **Aucun**

Toutes les modifications aux règlements sont indiquées en **rouge**.

TABLE DES MATIÈRES

1.	Règlements du jeu -----	2
2.	Admissibilité -----	4
3.	Modalités de compétition -----	4
4.	Modalités de classement -----	4
5.	Responsabilités de l'institution hôte -----	5
6.	Officiels -----	5
7.	Sanctions -----	5
8.	Mérites sportifs -----	5
9.	Annexes -----	6

1. RÈGLEMENTS DU JEU

Les règles du jeu en vigueur sont celles de Natation Canada (SNC), de la Fédération Internationale de Natation (FINA) et de U SPORTS, éditions les plus récentes, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

1.1 Sanction et inscriptions

Les compétitions sont sanctionnées par la Fédération de Natation du Québec (FNQ).

Les inscriptions doivent être faites avec le système «Splash» ou sur un formulaire d'inscription qui sera fourni par le comité organisateur. La date limite d'inscription est fixée à 18h au lundi précédent la compétition. Une amende de 50 \$ peut être émise par le RSEQ aux institutions qui ne respectent pas les délais d'inscription.

1.2 Piscine et dédagement

Les compétitions se déroulent dans un bassin de 25 mètres doté de câbles anti-vagues. Seule la coupe 4 se tiendra dans un bassin de 50 mètres.

Si aucun bassin de dédagement n'est disponible, une période de dédagement de 15 minutes doit être offerte à chaque tranche de 90 minutes de compétition.

1.3 Chronométrage et épreuves

Le chronométrage devra être effectué par un système de chronométrage électronique relié au logiciel «Splash». Advenant l'impossibilité de fonctionner de cette façon, le chronométrage manuel sera accepté à condition d'avoir trois (3) chronométreurs par couloir. Le programme des épreuves des coupes et du championnat sont disponibles en annexe.

1.4 Pointage et standards RSEQ

Pour les épreuves individuelles et à relais, le pointage est attribué de la façon suivante, et ce, si le standard RSEQ est atteint. Ce dernier est modulé annuellement de 8% selon les standards U Sports. Seules les épreuves du championnat comportant des finales B se verront attribuées des points pour les positions 9 à 16 :

- 1re place : 20 pts	9 ^e place : 9 pts
- 2e place : 17 pts	10 ^e place : 7 pts
- 3e place : 16 pts	11 ^e place : 6 pts
- 4e place : 15 pts	12 ^e place : 5 pts
- 5e place : 14 pts	13 ^e place : 4 pts
- 6e place : 13 pts	14 ^e place : 3 pts
- 7e place : 12 pts	15 ^e place : 2 pts
- 8e place : 11 pts	16 ^e place : 1 pt

1.5 Horaire

La période d'échauffement des coupes universitaires et du championnat débute une heure avant la compétition. Celle-ci est d'une durée de 55 minutes.

Chaque institution-hôte devra confirmer l'horaire de sa compétition avant le 15 septembre.

Pour les coupes, le début des compétitions sera à 18h les vendredis ou entre 11h et 14h les samedis.

Le championnat provincial se tient sur deux (2 ½) jours et demi selon l'horaire suivant:

- Vendredi : échauffement à 17h et finales contre la montre à 18h;
- Samedi : échauffement à 9h, préliminaires à 10h et échauffement à 16h, finales à 17h;
- Dimanche : échauffement à 7h, préliminaires à 8h et échauffement à 14h, finales à 15h.

Les épreuves de 800 et de 1500m libre sont des épreuves finales contre la montre. Les huit (8) meilleurs temps prouvés nageront dans la même vague.

Si un entraîneur conteste un temps inscrit pour les 800 et 1500m libre lors de la réunion technique des entraîneurs, l'entraîneur visé devra être en mesure de prouver les temps d'inscription.

1.6 Limite d'épreuves et relais

Lors des coupes, chaque participant peut nager trois (3) épreuves individuelles et un (1) relais ou deux (2) épreuves individuelles et deux (2) relais pour un maximum de quatre (4) épreuves. Si un nageur participe à une épreuve supplémentaire, le temps et les points de l'épreuve supplémentaire ne comptent pas.

Lors du championnat, chaque participant peut nager quatre (4) épreuves individuelles et deux (2) relais ou trois (3) épreuves individuelles et trois (3) relais pour un maximum de six (6) épreuves. Si un nageur participe à une épreuve supplémentaire, le temps et les points de l'épreuve supplémentaire ne comptent pas.

Chaque institution peut inscrire deux (2) équipes de relais. Il n'y a pas de temps de qualification provincial universitaire pour les épreuves de relais.

1.7 Nageurs hors-concours et nageurs avec un handicap physique

Aucune vague additionnelle ne devra être créée pour des nageurs hors-concours dans des épreuves de 400m et plus.

Les nageurs avec un handicap physique qui répondent aux critères d'admissibilité de U SPORTS peuvent participer dans les épreuves de 50, 100, 200 mètres.

2. **ADMISSIBILITÉ**

Les règles d'admissibilité en vigueur sont celles des règlements de U SPORTS et du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes.

3. **MODALITÉS DE COMPÉTITION**

3.1 **Composition de l'équipe**

Une équipe est composée de 36 étudiants-athlètes (18 nageurs et 18 nageuses).

3.2 **Formule de compétition**

Le calendrier est composé de quatre (4) coupes universitaires. Les coupes sont des rencontres « finales contre la montre ». Les séries sont nagées de la vague la plus lente à la plus rapide.

3.3 **Championnat**

Frais d'inscription – Dans un souci d'équité, les frais d'inscription exigibles par l'institution-hôte lors du championnat provincial sont de 200 \$ en féminin et 200 \$ en masculin.

Temps d'inscription – Les entraîneurs sont tenus d'inscrire le meilleur temps établi en saison sur les fiches d'inscription du championnat à partir du 1^{er} octobre de la saison en cours jusqu'à sept (7) jours avant le championnat provincial.

Protocole – L'institution hôte doit prévoir les remises de médailles pour ralentir le déroulement des finales et organiser un repas/remise durant lequel les mérites collectifs et honneurs individuels seront remis. Celui-ci doit débiter au maximum 30 minutes après la fin du championnat.

Finale B – Une finale B sera offerte lors des épreuves ayant un minimum de 24 participants après la période des forfaits de chaque session préliminaire.

4. **MODALITÉS DE CLASSEMENT**

4.1 **Classement**

Le championnat de la saison est déterminé comme suit :

- Coupe universitaire I, II, III et IV : 10% par événement
- Championnat provincial universitaire de natation RSEQ: 60%

4.2 **Bris d'égalité**

Le bris d'égalité est tel que défini dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente.

5. RESPONSABILITÉS DE L'INSTITUTION HÔTESSE

Les responsabilités de l'institution hôte sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

5.1 Officiels mineurs, personnel de match et responsabilités

Lors du championnat, pour les sessions de finales et de finales contre la montre, avoir un annonceur, avec musique, parade et présentation des finalistes.

5.2 Services médicaux

Les services médicaux requis sont tels que définis dans les règlements de sécurité de la fédération sportive nationale/provinciale et des règles du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

- La présence d'une personne certifiée par un organisme reconnue en premiers soins doit être présente à chaque partie.

5.3 Transmission des résultats et statistiques

Les exigences concernant la transmission des résultats et statistiques sont telles que décrites dans le document à cet effet, édition la plus récente.

5.4 Transfert de films

- N/A

6. OFFICIELS

Les statuts, processus et politiques concernant les officiels sont ceux précisés dans l'annexe d'arbitrage inclus le protocole d'entente avec la fédération sportive provinciale et des règlements du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes.

7. DÉLITS ET SANCTIONS

Les sanctions sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente.

8. MÉRITES SPORTIFS

8.1 Championnat

- Bannières de champion (3 – Féminin, masculin et combiné)
- Casquettes (40)
- Médailles d'or (72), médailles d'argent (72) et médailles de bronze (72)
- Trophée

8.2 Équipe(s) d'étoile(s)

- La sélection des équipes d'étoiles selon les résultats du championnat tel que définie dans les règlements du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente;
- Deux (2) équipes d'étoiles (1^{re} et 2^e);
- Médailles d'or (1^{re}) et médailles d'argent (2^e).

8.3 Honneurs individuels

Les **athlètes de la rencontre** (féminin et masculin / coupe et championnat) sont déterminés de la façon suivante :

- 50% des points de la charte FINA de la meilleure performance individuelle;
- 75 points par médaille d'or;
- 50 points par médaille d'argent;
- 25 points par médaille de bronze;
- 75 points par nouveau record RSEQ établi dans une épreuve individuelle.

Les **athlètes par excellence** (féminin et masculin) et **recrue de l'année** (féminine et masculine) sont déterminés de la façon suivante :

- Addition des points de la charte FINA des trois (3) meilleures performances individuelles de l'année au cours des compétitions universitaire RSEQ;
- Une seule performance peut être soumise par épreuve;
- Il incombe aux entraîneurs de fournir leurs nominés au RSEQ selon les directives émises.

Les **entraîneurs de l'année** (féminin et masculin) sont déterminés selon les équipes championnes par sexe.

La sélection des récipiendaires du **Prix leadership et engagement social** (féminin et masculin) se fait par vote des administrateurs tel que définie dans les règlements du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente.

9. ANNEXES

- Annexe 1 – Programmes des coupes et du championnat
- Annexe 2 – Responsabilités de l'institution hôte
- Annexe 3 – Calendrier de rotation des institutions hôtes

Annexe 1

ÉPREUVES DES COUPES UNIVERSITAIRES

TABLEAU 1 | ÉPREUVES DE LA COUPE UNIVERSITAIRE I et III

FEMMES	ÉPREUVES	HOMMES
1	4 x 50m Relais Libre	2
3	400m Libre	4
5	50m Papillon	6
7	200m Quatre nages	8
9	4 x 50m Relais Quatre nages	10
11	200m Brasse	12
13	50m Dos	14
15	100m Libre	16
17	200m Papillon	18
19	100m Dos	20
21	4 x 200m Relais Libre	22

TABLEAU 2 | ÉPREUVES DE LA COUPE UNIVERSITAIRE II et IV

FEMMES	ÉPREUVES	HOMMES
1	4 x 100m Relais Quatre nages	2
3	200m Libre	4
5	100m Brasse	6
7	400m Quatre nages	8
9	50m Libre	10
11	200m Dos	12
13	100m Papillon	14
15	50m Brasse	16
17	800/1500m Libre	18
19	4 x 100m Relais Libre	20

Note : Les pauses entre les épreuves sont prédéterminées et définies à l'annexe 2

Annexe 1 (SUITE)

ÉPREUVES DU CHAMPIONNAT PROVINCIAL UNIVERSITAIRE

ÉPREUVES DU VENDREDI | FINALES CONTRE LA MONTRE

FEMMES	ÉPREUVES	HOMMES
1	4 x 50m Relais libre ⁽¹⁾	2
3	800/1500m Libre	4
5	4 x 100m Relais Quatre nages ⁽¹⁾	6

ÉPREUVES DU SAMEDI | PRÉLIMINAIRES ET FINALE

FEMMES	ÉPREUVES	HOMMES
7	4 x 50m Relais Quatre nages ⁽¹⁾	8
9	400m Quatre nages	10
11	50m Libre	13
13	200m Papillon	14
15	100m Dos	16
17	100m Brasse	18
19	200m Libre	20
21	50m Papillon	22
23	4 x 100m Relais libre ⁽¹⁾	24

ÉPREUVES DU DIMANCHE | PRÉLIMINAIRES ET FINALE

FEMMES	ÉPREUVES	HOMMES
25	400m Libre	26
27	200m Brasse	28
29	100m Papillon	30
31	50m Dos	32
33	200m Quatre nages	34
35	100m Libre	36
37	50m Brasse	38
39	200m Dos	40
41	4 x 200m Relais libre ⁽¹⁾	42

Note : Les pauses entre les épreuves sont prédéterminées et définies à l'annexe 2.

⁽¹⁾ Les épreuves de relais sont des épreuves finales contre la montre nagées lors des finales.

Annexe 2

RESPONSABILITÉS DE L'INSTITUTION HÔTE

- 1) Faire parvenir l'invitation de la rencontre ainsi que le fichier «lenex» pour l'inscription aux institutions participantes au moins deux (2) semaines avant la tenue de la rencontre;
- 2) S'assurer que des pauses de 10 minutes soient intégrées aux événements avant les relais qui ne sont pas en début de session, donc avant les épreuves 9 et 21 pour la coupe I et III, avant l'épreuve 19 pour la coupe II et IV et avant les épreuves 23 et 41 pour le championnat RSEQ;
- 3) L'institution hôte d'une compétition doit s'assurer de publier le pointage au fur et à mesure que se déroule la rencontre;
- 4) À la fin de la rencontre, dans un délais raisonnable, elle doit pouvoir remettre aux entraîneurs sur place le pointage final de la compétition ainsi que le nom des athlètes féminin et masculin de la rencontre selon les critères établis à cet effet et présentés à l'article 8.1;
- 5) Produire les résultats officiels, avec le nom de la compétition, de la nageuse et du nageur de la rencontre au plus tard à 9h le lundi suivant la compétition, sinon une amende de 100\$ sera facturée par le RSEQ à l'institution hôte;
- 6) Ces résultats officiels doivent être expédiés à toutes les institutions participantes ainsi qu'au RSEQ.
- 7) Faire parvenir à la FNQ le fichier (.Excel) d'expérience des officiels ainsi que la sauvegarde «Splash» de la rencontre et faire publier les résultats sur le site de Natation Canada;
- 8) Produire les cartes de chronométrage et programmes nécessaires au bon fonctionnement de la rencontre;
- 9) Vérifier le nombre d'épreuves nagées par chaque nageur et voir au respect des règlements qui régissent le circuit;
- 10) Limiter chaque coupe universitaire à quatre (4) heures de compétition;
- 11) S'assurer que les officiels majeurs soient reconnus par la FNQ;
- 12) Fournir un nombre suffisant d'officiels afin de correspondre aux règles de SNC;
- 13) Fournir un annonceur pour animer les coupes universitaires et le championnat provincial.

Annexe 3

CALENDRIER DE ROTATION DES INSTITUTIONS HÔTES

Année	Pas de compétition	Coupe #1	Coupe #2	Coupe #3	Coupe #4	CH. RSEQ
2018-19	UQTR	Sherbrooke	McGill	Ottawa	Laval	Montréal
2019-20	Montréal	Ottawa	McGill	Sherbrooke	Laval	UQTR
2020-21	Ottawa	Montréal	McGill	UQTR	Sherbrooke	Laval
2021-22	Laval	UQTR	McGill	Montréal	Ottawa	Sherbrooke
2022-23	Sherbrooke	Laval	McGill	UQTR	Montréal	Ottawa